

Semaine du 6 février au 10 février 2023

RUP – Adoption par les Commissions de l’agriculture, du transport et de l’emploi du Parlement européen de leurs rapports pour avis sur la communication de la Commission européenne relative aux régions ultrapériphériques

La Commission de l’Agriculture et du développement rural, la Commission du Transport et la Commission de l’Emploi et des Affaires sociales (EMPL) ont adopté récemment leurs rapports pour avis intitulés « *Évaluation de la nouvelle communication de la Commission européenne relative aux régions ultrapériphériques* ».

L’objectif de ces rapports est d’évaluer la dernière communication de la Commission européenne sur les RUP, intitulée « *Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l’Union* », publiée en mai dernier.

Le rapport pour avis du député européen martiniquais Max Orville (FR, RENEW) de la Commission de l’Emploi et des Affaires sociales (EMPL) a été adopté lundi 6 février et « *demande en outre à la Commission d’évaluer si les autres RUP pourraient bénéficier de zones économiques spéciales, ainsi que l’impact économique, social, environnemental et fiscal qui en découle, et de faciliter leur création le cas échéant* ».

Cette mesure ambitieuse a fait l’objet de nombreux débats au sein de la Commission de l’Emploi et des Affaires sociales (EMPL), mais a finalement été adoptée par une majorité des membres en présence.

Le rapport pour avis de l’eurodéputé Gabriel Mato (ES, PPE) de la commission de l’Agriculture et du développement rural (AGRI) du Parlement européen, adopté le mardi 31 janvier 2023 avec 36 voix pour, 0 contre et 10 abstentions, reprend plusieurs demandes cruciales pour l’agriculture des Outre-mer.

Il appelle notamment à augmenter le budget du POSEI, promouvoir la recherche sur de nouvelles solutions alternatives adaptées à ces territoires telles que les NGT, promouvoir la conformité des importations aux normes européennes et la révision des accords commerciaux avec les pays tiers pour

y intégrer des clauses miroir, ou encore, relancer le POSEI pêche et mettre en place un POSEI transport.

Enfin, le rapport pour avis de la députée européenne Beata Mazurek (ECR, Pologne) de la Commission du transport, également adopté le 31 janvier 2023, demande que les vols entre les RUP et leurs États membres soient exclus du système européen d'échange de quotas d'émissions jusqu'en 2030.

La Commission au fond, à savoir la Commission du Développement régional (REGI), devrait quant à elle adopter son projet de rapport rédigé par l'eurodéputé Alvaro Amaro (PT, PPE) début mars.

Sur chacun de ces rapports, Eurodom a rencontré les eurodéputés concernés.

Vous pouvez consulter les rapports adoptés et projets de rapports aux liens suivants :

- [Projet de rapport en Commission REGI.](#)
- [Rapport adopté en Commission AGRI.](#)
- [Rapport adopté en Commission TRAN.](#)
- [Projet de rapport en Commission EMPL](#)
- [Projet de rapport en Commission BUDG.](#)

AGRICULTURE – Echange de vues sur le projet d'initiative du Parlement européen « Garantir la sécurité alimentaire et la résilience à long terme de l'agriculture de l'UE »

Le 30 janvier 2023, les députés européens membres de la Commission de l'agriculture et du développement rural ont échangé sur le projet de rapport d'initiative du Parlement européen intitulé « Garantir la sécurité alimentaire et la résilience à long terme de l'agriculture de l'UE ».

Plus généralement, l'objectif de ce projet de rapport de Marlène Mortler (PPE ; Allemagne) est de réaffirmer plusieurs point clefs :

- Le besoin de continuer à implémenter la stratégie du pacte vert, la stratégie de la ferme à la fourchette ainsi que la stratégie en faveur de la biodiversité.
- L'agriculture de précision et les technologies numériques sont sources de solutions pour l'avenir agricole de l'Union européenne.
- L'importance de prendre des mesures afin de permettre aux agriculteurs un meilleur cadre financier et professionnel.
- Une mise en garde de la Commission européenne sur sa décision d'interdire de manière générale l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les zones sensibles.
- L'importance de stimuler la bioéconomie et de soutenir la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Lors de cet échange de vues, le sujet des régions ultrapériphériques (RUP) a également été abordé lors d'une intervention de l'eurodéputée Anne Sander (PPE ; française). Elle a rappelé l'importance de ces territoires pour l'approvisionnement alimentaire du continent et le rôle que la production alimentaire joue pour leurs économies.

Ce rapport d'initiative, une fois adopté, n'aura pas d'effets réglementaires et ne sera pas opposable juridiquement. Il aura pour vocation d'envoyer un signal politique fort du Parlement européen aux autres institutions de l'Union européenne s'agissant de l'évolution des politiques agricoles européennes.

Le vote du rapport en Commission de l'agriculture est prévu pour le 25 ou 26 mai 2023.

NGT – Présentation des priorités de la Présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne dans le domaine de l'agriculture

La Commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI) du Parlement européen a organisé, le 31 janvier 2023, un échange de vues avec Peter Kullgren, ministre suédois des Affaires rurales, concernant les priorités de la Présidence suédoise du Conseil de l'UE en matière d'agriculture.

La question des nouvelles techniques génomiques (NGT) a été évoquée à plusieurs reprises dans le contexte de l'attente de la publication, par les services de la Commission européenne, d'une proposition législative relative aux NGT.

Le ministre souhaite qu'une position commune au Conseil de l'Union européenne sur les nouvelles techniques génomiques pour les végétaux soit trouvée. Il a indiqué que les discussions sur ce dossier débiteront au Conseil dès la présentation de la proposition de la Commission européenne.

Sur le fond, le ministre souhaite une mise à jour du cadre légal pour autoriser l'innovation dans les systèmes agricoles et garantir un haut niveau de protection pour les humains et l'environnement.

En réponse aux interventions des eurodéputés, le ministre a rappelé que les NGT sont un sujet sensible, controversé et clivant. Toutefois, au regard des défis qui se posent en matière de sécurité alimentaire et compte tenu des objectifs européens ambitieux, la Présidence du Conseil estime que l'UE ne peut pas passer à côté des possibilités qu'offrent les NGT.

Même si le ministre a adopté la neutralité habituelle de la Présidence du Conseil de l'UE, la tonalité de son intervention est plutôt en faveur d'une autorisation, certes encadrée, des NGT en droit européen. En effet, la Présidence suédoise a mis en évidence la nécessaire évolution du cadre juridique sur les NGT et s'est engagée à ouvrir le plus rapidement possible les négociations sur ce dossier.

Pour rappel, la proposition de la Commission européenne est prévue pour le 7 juin 2023.

AGENDA DE LA SEMAINE

Semaine du 6 février au 10 février 2023

	Conseil de l'UE / Conseil européen	Parlement européen	Commission européenne
<i>Lundi 06/02</i>	<u>Groupe de travail Environnement</u> <u>Groupe de travail sur les questions agro-financières</u>	<u>Commission de la pêche (15h00-18h30)</u> <i>Conclusion d'un protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République de Maurice (2022-2026)</i>	
<i>Mardi 07/02</i>	<u>Groupe de travail Environnement</u>		
<i>Mercredi 08/02</i>	<u>Groupe de travail sur les politiques de pêche</u>		
<i>Jeudi 09/02</i>	<u>Groupe de travail Environnement</u>	<u>Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (9h00-12h15)</u> Modification de la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union, de la décision (UE) 2015/1814 concernant la création et le fonctionnement d'une réserve de stabilité du marché pour le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union et du règlement (UE) 2015/757. <i>Modification de la décision (UE) 2015/1814 en ce qui concerne la quantité de quotas à intégrer à la réserve de stabilité du</i>	

		<p><i>marché pour le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union jusqu'en 2030</i></p> <p><i>Échange de vues avec la Commission – Mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe : défis actuels et futurs pour la politique climatique de l'Union</i></p>	
<p><i>Vendredi 10/02</i></p>			